

Délibération n°B-2018-56 Don de véhicule au centre de première intervention de Fallon

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 15 novembre 2018
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT		X

Etaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre, à quatorze heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS 70 vient de procéder à la réforme d'un véhicule CITROËN JUMPER immatriculé BX-116-PV. Le compteur indique 21 697 kms et sa 1ère mise en circulation date du 17 octobre 1996.

Par courrier en date du 21 novembre 2018, monsieur le maire de la commune de Fallon a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule de première intervention en remplacement du véhicule actuel du centre.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président du Conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement, au centre de première intervention de Fallon, le véhicule CITROËN JUMPER immatriculé BX-116-PV présentant 21 697 kms au compteur et mis en circulation le 17 octobre 1996, dont il a été procédé à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, le président du Conseil d'administration à céder gratuitement, au centre de première intervention de Fallon, le véhicule CITROËN JUMPER immatriculé BX-116-PV présentant 21 697 kms au compteur et mis en circulation le 17 octobre 1996, dont il a été procédé à la réforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20181123-B-2018-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2018

Affichage : 04/12/2018



Le président du conseil d'administration


Robert MORLOT

MAIRIE DE FALLON

1 rue de la mairie
70110 FALLON
Tél/ fax : 03.84.20.26.11
Mail : mairie.fallon@wanadoo.fr

SDIS
A l'attention de Mr le Directeur
Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
Haute Saône

4 Rue Lucie et Raymond Aubrac
70000 VESOUL

Objet : Véhicule VPI.

A Fallon,

Le 21 Novembre 2018.

Monsieur le Directeur,

Je viens par la présente vous solliciter, afin d'obtenir, en fonction de vos possibilités, un véhicule de type VPI pour remplacer notre véhicule actuel.

Cette demande nous permettra bien entendu d'intervenir dans les meilleures conditions de sécurité pour le personnel et les usagers de la route.

Si cette demande aboutit, nous nous engageons à donner pour l'euro symbolique notre VPI pour un centre du département 70.

Dans l'attente d'une réponse, je l'espère favorable de votre part, je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire sur cette demande.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Jean Paul BLANDIN


